



Marilynn Guay Racicot
Rédactrice, Association des
denturologistes du Québec

Fana d'écriture et amoureuse des mots, **Marilynn Guay Racicot** est rédactrice à l'ADQ. Avec cette chronique, elle joue les linguistes afin d'élucider diverses questions de langue qui touchent de près ou de loin la denturologie. Soumettez-lui toutes vos énigmes linguistiques à redaction@adq-qc.com afin qu'elle y réponde ici.

Linguistique

Petit dico du transfert d'entreprise

Au cours des prochains mois, l'Association publiera une série d'articles sur le transfert d'entreprise en denturologie. Nouveau sujet, nouveaux mots! Nous avons cru bon de définir d'entrée de jeu certains termes que vous croiserez au cours de votre lecture.

Repreneuriat

Ne cherchez pas ce terme dans le dictionnaire : il n'y apparaît pas. Du moins, pas encore. Ce néologisme (mot nouveau) est apparu dans la foulée des nombreux départs à la retraite au sein des PME. « Repreneuriat » est né de la combinaison d' « entrepreneuriat » et de « repreneur ». Il désigne la reprise d'une entreprise qui existe déjà, que ce soit par l'achat, la reprise familiale ou la cession.

Cédant

Entrepreneur qui désire vendre son entreprise. On l'appellera aussi vendeur.

Repreneur

À l'instar d'un entrepreneur qui crée son projet d'entreprise, le repreneur privilégie la reprise d'une entreprise existante. Les repreneurs sont indispensables au patrimoine entrepreneurial du Québec, tout comme la denturologie en a besoin pour assurer sa pérennité.

Transfert d'entreprise

En repreneuriat, il est plus opportun de parler de « transfert d'entreprise » plutôt que de « vente d'entreprise ». Car le transfert ne se limite pas à une simple transaction. Le transfert du cédant au repreneur constitue un enjeu à la pérennité de l'entreprise. Et cela est encore plus vrai dans les professions basées sur les services, comme la denturologie. Au-delà des aspects légaux et fiscaux qu'impliquent la vente d'une clinique de denturologie, une transmission de la culture de l'entreprise et du savoir-faire est incontournable. En denturologie, la locution « transfert de pratique » sera utilisée pour parler de transfert d'entreprise. ■

Photo : iStock